

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES  
INVESTISSEMENTS ET DU COMMERCE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
-----

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL DU MALI**

Mars 2010

# TABLE DE MATIERES

	<u>Pages</u>
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	4
2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR INDUSTRIEL .....	6
2.1. Caractéristiques du secteur industriel .....	6
2.2. Principaux problèmes du développement industriel au Mali .....	7
2.3. Atouts et opportunités .....	8
3. CADRE DE REFERENCE ET VISION .....	10
4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE .....	11
4.1. Objectif général .....	11
4.2. Objectifs spécifiques.....	11
5. STRATEGIES .....	12
6. AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION .....	13
7. ACTIONS A REALISER .....	14
8. MOYENS DE MISE EN OEUVRE .....	19
9. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION .....	20
ANNEXES .....	21
PLAN OPERATIONNEL 2010-2012 DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL .....	22

## LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

APIM	Association Professionnelle des Institutions de Micro Finance du Mali
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APEX	Agence pour la Promotion des Exportations
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de la Communication
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
API-Mali	Agence pour la Promotion des Investissements au Mali
AZI-SA	Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
B.A.D	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BATEX CI-sau	Bakary Textile – Commerce et Industrie
BRS/ Mali	Banque Régionale de Solidarité
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERFITEX	Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile
CFC	Chloro Fluoro Carbones
CEMAPI	Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle
CFA	Communauté Financière Africaine
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNPI	Centre National de Promotion des Investissements
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
COMATEX-SA	Compagnie Malienne des Textiles
COFIL	Comité de Pilotage
CPI	Conseil Présidentiel pour l'Investissement
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications
CSC	Comité de Suivi et de Coordination
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DAF	Direction Administrative et Financière
DD	Droits de Douane
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNI	Direction Nationale des Industries
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EDM	Energie du Mali
EMASE	Entrepôts Maliens au Sénégal
EMATO	Entrepôts Maliens au Togo
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage

<b>FAPI</b>	Fonds d'Aide à la Promotion de l'Invention et de l'Innovation
<b>FARE</b>	Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi
<b>FDE</b>	Fonds de Développement Economique
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FITINA-SA</b>	Fils et Tissus Naturels d'Afrique
<b>HUICOMA-SA</b>	Huilerie Cotonnière du Mali
<b>IER</b>	Institut d'Economie Rurale
<b>INRSP</b>	Institut National de Recherche en Santé Publique
<b>ISO</b>	Organisation Internationale de Normalisation
<b>LOSP</b>	Loi d'Orientation du Secteur Privé
<b>LPDSP</b>	Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé
<b>MA</b>	Ministère de l'Agriculture
<b>MCA</b>	Millénium Challenge Account
<b>MCNT</b>	Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEP</b>	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
<b>MF</b>	Ministère des Finances
<b>MIIC</b>	Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce
<b>MJ</b>	Ministère de la Justice
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONUUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>OMPI</b>	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
<b>OPI</b>	Organisation Patronale des Industriels
<b>PDES</b>	Projet pour le Développement Economique et Social
<b>PDSP</b>	Programme Décennal de Développement du Secteur Privé
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PISE</b>	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PAC</b>	Projet d'Appui à la Croissance
<b>PCEA</b>	Programme Croissance Economique Accélérée
<b>PRMNEI</b>	Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
<b>SEPT-SA</b>	Société pour l'Exploitation des Phosphates du Tilemsi
<b>SUKALA-SA</b>	Complexe Sucrier du Kala Supérieur
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SONATAM-SA</b>	Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>WACEM</b>	West African Cement.

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Mali, depuis les premières années de l'indépendance, le développement industriel a été placé au centre des préoccupations des différents Gouvernements successifs. Celui-ci devait permettre la modernisation des différents secteurs de l'économie et la valorisation des principales productions brutes de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des mines.

Aux premières heures de l'indépendance, l'Etat constituait le principal acteur économique. Il procéda alors à la création des sociétés et entreprises d'Etat dans tous les secteurs vitaux de l'économie (matériaux de construction, cuirs et peaux, huile, tabac, textiles, fruits et légumes, etc.). Le cadre d'action pour la mise en œuvre de la politique d'industrialisation du pays était le plan quinquennal de développement économique et social.

La période 1968 – 1982 a vu la coexistence d'entreprises publiques et privées avec toujours une prédominance du secteur étatique.

A partir de 1982, à la faveur des politiques d'ajustement structurel avec le Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, le Gouvernement de la République du Mali a opté pour l'édification d'une économie nationale basée sur la libre entreprise. Cette période marque le début du désengagement de l'Etat du capital des unités industrielles au profit des investisseurs privés, en limitant son rôle à la réglementation et à la création d'un cadre propice aux affaires.

Malgré les efforts continus d'amélioration du cadre des affaires, le secteur industriel au Mali restait confronté à des contraintes liées, entre autres, à la qualité des facteurs de production ; à l'état des infrastructures et au marché. L'analyse du secteur en 2003, faisait encore apparaître un tissu industriel peu densifié et très peu diversifié marqué par des faiblesses structurelles et conjoncturelles qui se reflétaient dans le nombre des emplois permanents, le chiffre d'affaires et surtout la contribution dans la formation du PIB qui ne dépassait guère les 10%.

Pour changer qualitativement cette situation et inverser la structure de notre économie au profit d'un secteur industriel fort, le Gouvernement, en se basant sur les conclusions de « Etude Nationale Prospective Mali 2025 » et sur les options stratégiques du Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006), a adopté, en novembre 2004, un document de politique d'industrialisation 2004-2007.

La finalité de cette politique était de favoriser un développement industriel ordonné, rapide et durable permettant de créer 6.000 emplois industriels et faire passer la part du secteur manufacturier dans le PIB de 6 à 10% et maintenir celle plus globale de l'industrie à au moins à 12 % de 2004 à 2007 à travers la réalisation d'investissements productifs privés (nationaux et/ou étrangers) et un meilleur accompagnement de l'Etat.

Malgré un contexte macro économique marqué par :

- les aléas climatiques et la crise acridienne ;

- l'instabilité politique sous régionale et les crises socio économiques y afférentes ;
  - le rétrécissement de l'Investissement Direct Etranger (IDE) au niveau mondial ;
  - la crise cotonnière ;
  - les crises alimentaire, énergétique et financière ;
  - la globalisation des économies qui a induit une accentuation de la concurrence,
- il faut mettre à l'actif de la mise en œuvre de la politique d'industrialisation les résultats ci-après :

*Au titre des créations d'unités industrielles*, il est enregistré 126 nouvelles entreprises industrielles qui ont généré 1755 emplois permanents.

La part du secteur manufacturier dans le PIB a oscillé entre 3,5 % et 4 % et celle plus globale du secteur industriel oscille pendant la période entre 10% et 11%. La valeur ajoutée du secteur industriel est passée de 283,4 milliards de FCFA en 2004 à 456,6 milliards en 2007, soit une variation de 20,38 %.

*Au titre de la mise à niveau et de la réhabilitation des entreprises industrielles*, on retient, la réhabilitation de l'ex ITEMA en mars 2005 sous l'appellation BATEX-CI- SA ; l'adoption du programme de restructuration et de mise à niveau en janvier 2005 et sa mise en œuvre. Douze (12) entreprises industrielles ont fait l'objet d'étude diagnostique ayant conduit à la formulation des plans stratégiques de mise à niveau. Huit (8) entreprises sont accompagnées à la certification aux normes ISO 9001 et trois laboratoires à l'accréditation.

*Au titre de l'amélioration du cadre des affaires*, il convient de noter les avancées notables au niveau de trois axes majeurs de la stratégie de croissance accélérée à savoir :

- les infrastructures dans les domaines des aménagements hydro agricoles, des transports, de l'Energie et de l'Eau, des Télécommunications et TIC ;
- la qualité des ressources humaines ;
- les infrastructures financières.

Toutes choses qui ont concouru à rendre disponibles et à un coût moins onéreux, les facteurs de production.

Au regard des résultats encourageants enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'industrialisation 2004-2007, il s'avère nécessaire de poursuivre les efforts d'industrialisation en vue de :

- rentabiliser davantage les investissements déjà réalisés dans l'agriculture, l'énergie et les routes notamment ;
- créer les conditions objectives et durables d'une croissance économique moins aléatoire ;
- créer les conditions favorables à l'éclosion de bassins d'emplois durables et de prospérité sociale.

Il est ainsi proposé, une politique de développement industriel assorti d'un plan opérationnel sur la période 2010-2012.

Cette politique tire sa substance des orientations du Projet pour le Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République, du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de l'Etude Prospective Mali 2025. Elle doit permettre de :

- gagner la confiance des opérateurs économiques/industriels en montrant la détermination et l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre d'une masse critique de réformes de politique ;
- créer une perception positive du Mali en tant que destination privilégiée pour les investissements industriels ;
- consolider les forces existantes et éliminer les faiblesses latentes, redéfinir les objectifs et les priorités.

La mise en œuvre de la politique se fera avec l'accompagnement de certains programmes et projets ; notamment le Projet d'Appui à la Croissance (PAC), le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PRMNEI), le Millenium Challenge Account (MCA), le Programme d'Efficacité Energétique , Programme Croissance Economique Accélérée (PCEA), Programme Qualité UEMOA , Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP), la Loi d'Orientation Agricole (LOA).

Le document de Politique tel que présenté est structuré autour des points suivants : l'état des lieux du secteur industriel, la vision et les objectifs de la politique, les options stratégiques, les axes d'intervention, la stratégie de financement, le cadre institutionnel et le suivi évaluation. Elle est assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre qui définit les actions concrètes à mener, sur la période 2010-2012, pour assurer un développement industriel durable du pays.

## **2. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR INDUSTRIEL**

### **2.1. Caractéristiques du secteur industriel**

Selon les données issues du recensement industriel réalisé en 2006, le secteur industriel se caractérise principalement par :

- un parc industriel composé de 406 unités industrielles dont 343 en activité, 18 à l'arrêt, 44 fermées et 1 liquidée ; la majorité des entreprises est localisée à Bamako (66,20 %), la région de Sikasso occupe le 2<sup>ème</sup> rang avec 11,37% ; les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) sont les moins nanties en unités industrielles ;
- une contribution de l'industrie dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) estimée à 11%. En valeur ajoutée, les entreprises industrielles ont réalisé pour 301,2 milliards en 2005. Les entreprises extractives y contribuent pour près de 68%, les textiles pour 13,2 %, l'alimentation pour 9,06 %, la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau pour 2,5 %. Deux secteurs, à savoir l'agroalimentaire et le textile, représentent les trois quarts de la valeur ajoutée manufacturière. Les industries de soutien telles les fabriques d'emballages et d'équipements agricoles sont peu développées. De nombreuses activités sont absentes du tissu industriel telles que la production

d'équipements et de machines, la verrerie et la fabrication de matériaux de construction, d'engrais et de produits pharmaceutiques ;

- un chiffre d'affaires global réalisé par les entreprises industrielles d'environ 897 milliards de FCFA en 2005, répartis entre les entreprises extractives (45,11%), la fabrication de textiles et d'articles d'habillement (20,82 %), la fabrication de produits alimentaires, les boissons et le tabac (14,97%), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (8,18 %). Environ 21% des entreprises industrielles ont un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à un milliard de francs FCFA. ;
- une prédominance de l'activité de fabrication (95,04% des activités industrielles). Les branches de la section de fabrication les plus importantes sont respectivement la fabrication de produits alimentaires et boissons (61,96%), l'édition, l'imprimerie et la reproduction d'enregistrements (12,88%), la fabrication d'ouvrages en métaux et le travail des métaux (6,75%) et la fabrication de produits chimiques (9,52%) ;
- une taille peu importante des unités industrielles : 85% des entreprises industrielles emploient moins de 50 personnes ; seulement 4% des entreprises emploient 200 personnes ou plus et le nombre de grandes entreprises reste extrêmement limité (15%) ;
- un taux d'utilisation des capacités de production des unités industrielles en moyenne inférieur à 50%.

## **2.2. Principaux problèmes du développement industriel au Mali**

Le développement industriel de notre pays demeure confronté à des contraintes liées à :

1. L'insuffisance d'infrastructures de base ;
2. Le coût élevé de certains facteurs de production ;
3. L'accès au financement ;
4. La vétusté des équipements et matériels de production ;
5. L'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
6. La gouvernance d'entreprises ;
7. La qualité insuffisante de certains produits ;
8. L'accès aux marchés extérieur ;
9. L'accès limité à l'information ;
10. La faible articulation entre l'industrie, la recherche et les autres secteurs de l'économie.

## **2.3. Atouts et opportunités**

Avec d'abondantes ressources agricoles et minières, un riche héritage culturel, une population laborieuse et un leadership politique, un vivier d'investisseurs potentiels, un

environnement socio politique apaisé, le Mali est une destination privilégiée pour les investissements industriels et capable d'assurer sa transition d'une économie de subsistance vers une économie industrielle dynamique bien intégrée à l'économie mondiale.

Les réformes économiques et les changements structurels entrepris ces dernières années par le Gouvernement, de part leur envergure permettent d'espérer un accroissement des investissements. Le nouveau rang occupé par le Mali dans le rapport Doing Business 2010 de la Banque Mondiale atteste de ce regain d'attraction des investisseurs. Pour améliorer davantage la perception des investisseurs, il est prévu, la relecture du Code des Investissements, l'élaboration de la Loi d'Orientation du Secteur Privé, l'informatisation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, l'opérationnalisation du Numéro d'Identification Nationale (NINA), la réduction des délais de raccordement et du coût de l'électricité, de l'eau, du téléphone, de l'Internet, l'harmonisation des textes sur la gestion du foncier, la relecture du Code Domanial et Foncier, la modification du Code des Impôts et du Livre de Procédure Fiscale. Ces mesures sont autant des facteurs qui militent en faveur d'un développement industriel.

D'autres atouts non moins importants du Mali en matière d'attractivité des investissements sont : sa position centrale dans l'Espace UEMOA/CEDEAO, l'existence des secteurs d'affaires non couverts et la stabilité macroéconomique, etc.

En termes d'opportunités, le Mali bénéficie de l'existence d'un marché sous-régional et régional porteur dans le cadre de **l'UEMOA, la CEDEAO, l'Union Africaine**. Il bénéficie également des avantages de **l'AGOA** (African Growth Opportunity Act), loi sur la croissance et le développement, adoptée par les Etats-Unis d'Amérique, pour faciliter l'accès libre des produits d'un certain nombre de pays africains au marché des Etats-Unis d'Amérique. Notre pays bénéficie en outre du visa textile du Canada et des avantages liés à la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Développement Industriel Accéléré de l'Afrique (2008)etc.

Le tableau ci-après retrace les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui existent dans l'environnement du secteur industriel.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement sociopolitique apaisé</li> <li>• Expression d'une volonté politique de faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique</li> <li>• Existence d'un Code des investissements</li> <li>• Existence d'un Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles</li> <li>• Existence d'un projet d'appui au financement des PME</li> <li>• Existence d'études sur les filières porteuses</li> <li>• Existence d'une structure dédiée à la promotion des investissements</li> <li>• Existence d'un Guichet Unique pour les formalités administratives de création d'entreprises</li> <li>• Disponibilité de matières premières locales</li> <li>• Organisation des filières en pôles industriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût élevé des facteurs de production</li> <li>• Insuffisance des zones industrielles viabilisées</li> <li>• Etroitesse du marché national</li> <li>• Insuffisance de ressources humaines qualifiées</li> <li>• Vétusté des machines et équipements industriels</li> <li>• Insuffisance des infrastructures de communication et de transport</li> <li>• Mauvaise gouvernance des entreprises</li> <li>• Technologies inadaptées</li> <li>• Faible capacité des structures d'appui</li> <li>• Accès limité aux informations</li> </ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'investisseurs potentiels</li> <li>• Existence d'un marché sous régional et régional porteur</li> <li>• FAPI</li> <li>• AGOA</li> <li>• Visa textile du Canada</li> <li>• Opportunités de renforcement et d'extension du réseau électrique à travers l'interconnexion aux pays de la sous région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilité politique dans les pays voisins</li> <li>• Fraude, contrefaçon et concurrence déloyale</li> <li>• Fluctuation du taux de change</li> </ul>

### 3. CADRE DE REFERENCE ET VISION

Le cadre de référence des politiques au Mali est marqué par les principaux documents que sont : l'Etude Prospective Mali 2025, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et le Projet pour le Développement Economique et Social (PDES).

L'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 définit la vision du Mali, sur une génération, en matière de développement socioéconomique. Sa vision traduit les aspirations profondes de notre peuple pour le Mali : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ». A travers l'ENP Mali 2025, le secteur secondaire y compris l'industrie est appelé à jouer le rôle de locomotive de la croissance économique et doit contribuer pour près de 35% à la formation du PIB en 2021 et 42% en 2025.

Partant de cette vision, le Gouvernement s'est doté, en mai 2002 d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006. Le CSLP de 2<sup>ème</sup> génération, dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 a été adopté par le Gouvernement en décembre 2006. Celui-ci constitue l'unique cadre de référence des politiques et stratégies de développement du Mali. L'objectif visé est l'impulsion

d'une croissance forte et soutenue (7 % par an en moyenne sur la période 2007-2011) et la réduction significative de la pauvreté (baisse de la pauvreté monétaire de 5 points de pourcentage à l'horizon 2011). Il est attendu du secteur industriel, une contribution à la croissance économique du pays, à travers la transformation des productions du secteur rural que sont les fruits et légumes, les oléagineux, le bétail et la viande, les cuirs et peaux et les fibres textiles (coton et autres).

Le Projet pour le Développement Economique et Social (PDES) 2007-2012 définit, de façon cohérente, les axes prioritaires et les actions réalisables en cinq ans. Le PDES ambitionne une croissance économique plus forte d'au moins 7 % par an, de 2007 à 2012. Il est structuré en six (6) axes prioritaires d'intervention au nombre desquels le développement du secteur privé.

Dans le domaine industriel, les actions prévues portent sur les aspects suivants :

- le renforcement des infrastructures ;
- la mise en place de dispositifs financiers pour les PME ;
- l'élaboration et l'application d'une loi d'orientation du secteur privé ;
- l'initiation et le soutien aux projets porteurs.

Comme indiqué dans le PDES, le secteur privé sera appelé à jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre de la présente politique. Il sera à l'initiative de tous les projets de création d'entreprises industrielles. Compte tenu du nouvel environnement économique dans lequel les unités industrielles vont évoluer, un accent particulier sera mis sur la protection des industries existantes et le confort des industries naissantes.

## **4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

### **4.1 Objectif général**

L'objectif général de la politique de développement industriel demeure un développement industriel ordonné, rapide, durable et équilibré, générateur d'emplois, permettant au secteur secondaire d'atteindre une contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de 20% en 2012 et 42% en 2025.

### **4.2 Objectifs spécifiques**

L'objectif général s'articule autour de trois (3) objectifs spécifiques, à savoir :

- améliorer l'environnement des entreprises industrielles pour attirer les investisseurs et faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique;

- améliorer la compétitivité des unités industrielles existantes afin qu'elles puissent poursuivre leur modernisation industrielle et pénétrer des marchés d'exportation avec des produits à plus forte valeur ajoutée;
- encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle.

## 5. STRATEGIES

La stratégie industrielle sera basée sur une approche filière. Dans ce cadre, le Gouvernement privilégiera la réalisation de zones industrielles et de zones franches pour favoriser la création de nouvelles unités industrielles dans les filières les plus porteuses à l'effet de créer et de développer des pôles régionaux de croissance économique et de prospérité sociale. L'implantation des nouveaux projets d'investissement se fera au niveau d'au moins cinq **(05)** filières considérées comme hautement stratégiques, à savoir **(i)** les oléagineux et produits de cueillette (karité, gomme arabique), **(ii)** les fruits et légumes (mangues, pomme de terre, tomate, échalote, haricot vert, pois sucré, hibiscus), **(iii)** les produits animaux (bétail, viande, lait, poisson, cuirs et peaux), **(iv)** les céréales sèches (riz, maïs), **(v)** les matériaux de construction (ciment, chaux, plâtres).

L'approche vise à renforcer l'articulation entre l'Agriculture et l'Industrie dans la perspective de l'implantation, dans les zones de grande production agricole, de nouvelles unités industrielles de transformation des produits primaires. Elle mettra l'accent, d'une part, sur le développement des régions et, d'autre part, la promotion des exportations des produits industriels. Pour ce faire, un soutien fort sera apporté aux projets d'entreprises dans le secteur agricole et des matériaux de construction avec pour objectif de contribuer au doublement du nombre d'entreprises viables.

L'accent sera mis également sur l'accompagnement des entreprises industrielles dans leur effort de modernisation et d'adaptation technologique, d'amélioration de la qualité de leurs produits et de maîtrise énergétique et des coûts de production. Un soutien sous forme de regain de compétitivité, sera apporté aux industries existantes. Les actifs de propriété intellectuelle et les technologies numériques seront fortement mis à contribution.

Cet accompagnement s'appuiera sur un ensemble de mécanismes relatifs au développement de l'information et de la documentation industrielle de manière à permettre à l'entreprise le suivi régulier de l'évolution des marchés; à la promotion du partenariat entre l'industrie et le commerce nécessaire à un positionnement sur les marchés; à l'encouragement de l'émergence d'industries se renforçant mutuellement dans le cadre de grappes de compétitivité; à la maîtrise des circuits de commercialisation et de distribution pour améliorer les parts de marché à l'exportation.

La stratégie industrielle mettra aussi l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'exploitation des capacités nationales d'innovation, le développement d'un réseau dense de petites et moyennes entreprises, le développement du partenariat interbranches, le

renforcement de la formation professionnelle pour les besoins de l'industrie, la lutte efficace contre la contrefaçon et la concurrence déloyale.

Pour attirer davantage les investisseurs, un accent particulier sera mis sur le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le cadre global d'un environnement des affaires plus attractif. Dans ce cadre, un nouveau code des investissements plus incitatif et offrant des garanties plus solides aux investisseurs et une loi sur l'aménagement et la gestion des zones industrielles seront élaborées ainsi qu'une loi d'orientation du secteur privé applicable aux investisseurs locaux et étrangers issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur public et du secteur privé.

En vue d'une meilleure appropriation et diffusion de la politique de développement industriel, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre.

Pour le financement des besoins en investissement, les mécanismes de financement actuels seront renforcés et diversifiés à travers de nouveaux instruments tels le fonds national d'investissement, le fonds de garantie du secteur privé, le fonds de restructuration et de mise à niveau, le crédit bail, le capital risque et la micro finance, etc.

## **6. AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION**

La politique de développement industriel du Mali s'articule autour de quinze (15) axes stratégiques d'intervention suivants liés aux trois (3) objectifs spécifiques retenus :

### **Objectif 1 : Améliorer l'environnement des entreprises industrielles.**

Les axes stratégiques retenus sont :

**Axe 1.1** : Amélioration du climat des affaires.

**Axe 1.2** : Développement des infrastructures.

**Axe 1.3** : Renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale.

**Axe 1.4** : Facilitation de l'accès au financement.

**Axe 1.5** : Prise en charge des questions transversales.

### **Objectif 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles existantes**

Les axes retenus sont :

**Axe 2.1** : Restructuration et Mise à Niveau des Entreprises Industrielles.

**Axe 2.2** : Renforcement des capacités des unités industrielles, des structures d'appui et le développement de la sous-traitance et des relations intra et inter branches.

**Axe 2.3** : Promotion de la normalisation, de la qualité, de la propriété industrielle et de la maintenance industrielle.

**Axe 2.4** : Renforcement du système d'information et de communication.

**Axe 2.5** : Organisation des pôles industriels.

**Objectif 3** : Encourager la création de nouvelles unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle.

Les axes concernés sont :

**Axe 3.1** : Renforcement du tissu industriel.

**Axe 3.2** : Promotion de l'innovation et transferts de technologies.

**Axe 3.3** : Développement des capacités et des compétences.

**Axe 3.4** : Initiation et soutien à des projets porteurs.

**Axe 3.5** : Valorisation des produits locaux.

la création de centres techniques et d'incubateurs de nouvelles technologies.

## **7. ACTIONS A REALISER**

Elles découlent des différents axes stratégiques d'interventions retenus.

### **Axe 1.1 : Amélioration du climat des affaires**

**Actions à réaliser :**

- l'identification des obstacles à l'investissement ;
- l'identification et la prise en charge des difficultés liées à l'application correcte des procédures et des délais administratifs ;
- l'amélioration du système législatif et réglementaire, en vue de promouvoir l'investissement privé ;
- la réduction du parcours des investisseurs par un allègement des procédures administratives ;

- le renforcement continu du Guichet Unique ;
- la poursuite de la mise en œuvre des Plans d'actions pour l'amélioration de la pratique des affaires au Mali ;
- la relecture du Code des Investissements.

### **Axe 1.2 : Développement des infrastructures**

#### **Actions à réaliser :**

- l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire sur la gestion des zones industrielles ;
- l'aménagement des zones industrielles dans des localités dotées d'un Schéma Directeur d'Urbanisme ;
- le développement des infrastructures de transports ;
- le développement des infrastructures de communication ;
- le développement des infrastructures de conditionnement et d'entreposage ;
- le développement des infrastructures énergétiques.

### **Axe 1.3 : Renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale**

#### **Actions à mener :**

- le renforcement des moyens d'intervention des structures de contrôle et de répression ;
- la redynamisation de la Commission nationale de lutte contre la fraude et les pratiques de concurrence déloyale ;
- l'intensification des missions de contrôle.

### **Axe 1.4 : Facilitation de l'accès au financement.**

#### **Actions à mener :**

- la mise en place d'un fonds national d'investissement doté d'un guichet ;

- garantie ;
  - crédit- bail ;
  - capital risque d'investissement.
- la recherche et la mise en place de lignes de crédit à moyen et long termes pour les entreprises industrielles ;
  - la mise en place d'un fonds de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
  - la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de micro finance

### **Axe 1.5 : Prise en charge des questions transversales.**

#### **Actions à mener :**

- la création d'une coalition des entreprises industrielles contre le VIH/SIDA ;
- l'élaboration d'un programme de communication sur le VIH/SIDA en milieu industriel ;
- l'assistance aux personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- l'élaboration d'un manuel relatif à la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur industriel ;
- l'appui à l'émergence d'un entrepreneuriat féminin ;
- la relecture du Code du travail pour prendre en charge le travail de nuit des femmes et la discrimination positive en faveur des femmes, à égalité de compétence ;
- la promotion dans les industries des systèmes d'efficacité énergétique et de production propre ;
- la lutte contre la pollution industrielle.

### **Axe 2.1 : Restructuration et Mise à Niveau des Entreprises Industrielles.**

#### **Actions à mener :**

- la réalisation de diagnostics stratégiques d'entreprises ;

- la formulation et la mise en œuvre de plans stratégiques de Restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- la modernisation des équipements industriels ;
- la réhabilitation des entreprises en difficulté ;
- le renforcement de la base de consultance locale en matière de diagnostic, d'analyse et d'accompagnement des entreprises.

**Axe 2.2 : Renforcement des capacités des unités industrielles, des structures d'appui et le développement de la sous-traitance et des relations intra et inter entreprises.**

**Actions à mener :**

- le renforcement des unités industrielles et des structures en ressources humaines suffisantes qualifiées ;
- le renforcement en équipements, matériels et outils indispensables au fonctionnement des unités industrielles et des structures d'appui ;
- la mise en réseau des structures d'appui aux entreprises maliennes ;
- la création d'une bourse de la sous-traitance ;
- l'introduction de nouvelles filières dans le système éducatif, notamment la formation en normalisation et qualité, en mines, en maintenance industrielle, en stratégies et programmation industrielles, en création d'entreprises.

**Axe 2.3 : Promotion de la normalisation, de la qualité, de la propriété industrielle et de la maintenance industrielle**

**Actions à mener :**

- l'accompagnement des entreprises industrielles à la certification ;
- l'accompagnement des laboratoires à l'accréditation ;
- l'accompagnement des entreprises industrielles à la démarche qualité ;
- l'élaboration d'une politique nationale de la qualité ;
- la construction et l'équipement d'un laboratoire national de la métrologie ;
- le renforcement de la maintenance industrielle.

## **Axe 2.4 : Renforcement du système d'information et de la communication.**

**Actions à mener :**

## **Axe 3.1 : Renforcement du tissu industriel.**

**Actions à mener :**

- la réalisation d'unités sucrières ;
- la réalisation d'unités de fabrique de sacs et de sachets d'emballage ;
- la réalisation d'unités de transformation de lait ;
- la réalisation d'unités de transformation de fruits et légumes ;
- la réalisation d'unités de transformation de beurre de karité ;
- la réalisation d'unités de transformation de viande ;
- la réalisation d'unités de transformation de cuir et peaux ;
- la réalisation d'unités d'assemblage de charrues et de matériels post-récolte ;
- la réalisation de cimenteries ;
- la réalisation d'usines d'engrais ;
- la réalisation d'usines de confection textile.

## **Axe 3.2 : Promotion de l'Innovation et transferts de technologies**

**Actions à mener :**

- la mutation institutionnelle et le renforcement des capacités du Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) ;
- l'exploitation des œuvres des inventaires locaux ;
- l'exploitation des brevets libres d'exploitation ;
- le soutien à la création et au renforcement des centres de recherche ;

- l'appui à la création de centres techniques de diffusion et de transfert de technologies ;
- la mise en place des incubateurs de projets industriels.
- la valorisation des produits locaux par le biais des indications géographiques.

### **Axe 3.3 : Développement des capacités et des compétences**

#### **Actions à mener :**

- le développement d'une relation étroite entre la formation et l'industrie ;
- l'orientation des élèves et étudiants dans les filières scientifiques et techniques afin de disposer d'une masse critique d'ingénieurs de scientifiques et de gestionnaires ;
- la promotion et le développement de l'esprit d'entreprise dans les ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur).

### **Axe 3.4 : Initiation et soutien à des projets porteurs**

#### **Actions à mener :**

- la création et l'opérationnalisation de l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) ;
- le renforcement des capacités de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API Mali) ;
- la poursuite de la mise œuvre du Projet d'Appui à la Croissance (PAC), du Programme Cadre Intégré d'Assistance Technique liée au Commerce, du Millenium Challenge Account Mali (MCA) et du Programme Compétitivité et Diversification Agricoles (PCDA) ;
- la mise œuvre du Projet d'Appui au Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

## **8. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE**

La politique de développement Industriel du Mali sera mise en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes, à savoir les services techniques des Ministères sectoriels concernés, le secteur privé (organisations faitières et entreprises industrielles). Sa réussite dépendra dans une large mesure de la manière avec laquelle seront développées et gérées les alliances stratégiques entre les différents acteurs économiques à l'intérieur du secteur industriel.

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Politique proviendront de l'Etat, du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers. L'état, interviendra pour la réalisation des infrastructures industrielles et pour le financement des projets retenus à travers le Fonds National d'Investissement et le Fonds de Garantie du Secteur privé.

## 9. COORDINATION ET SUIVI EVALUATION

Le suivi évaluation de la Politique de développement industriel se fera sur la base de celui des plans opérationnels triennaux. Pour le suivi desdits plans, il sera mis en place un Comité de suivi et de coordination composé des représentants des Départements ministériels, des Institutions d'appui et Organisations du secteur privé.

Le Comité se réunit semestriellement et à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il aura pour missions essentielles :

- d'assurer un suivi continu des actions programmées ;
- de donner des avis et conseils sur les orientations éventuelles destinées à assurer la réalisation des objectifs fixés ;
- d'appuyer les initiatives de mobilisation et le déblocage des fonds nécessaires au financement des actions.

Le Secrétariat sera assuré par la Direction Nationale des Industries qui assurera la centralisation des données nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la Politique. Ces données seront collectées trimestriellement auprès des Cellules de Planification et de Statistique (CPS).

Au sein du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce, le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement industriel et l'exécution de nombreuses activités qui incombent à ce ministère sera assuré principalement par la Direction Nationale des Industries chargée de veiller à l'application de la politique industrielle définie par le Gouvernement. A cet effet, et face à la situation assez préoccupante de ce service en moyens nécessaires pour accomplir ses missions, ressortie dans le rapport de son audit organisationnel réalisé par le CDI en 2008, un projet d'appui institutionnel a été élaboré et adopté. Il vise à de mettre en place un dispositif fonctionnel et efficace pour accompagner la mise en œuvre de la politique de développement industriel, sur une période de 5 ans pour un coût total de trois milliards trois cent vingt six millions huit cent trente deux mille (3 326 832 000) F CFA.

La Direction Nationale des Industries élaborera des rapports semestriels et un rapport annuel à l'attention du Ministère chargé de l'industrie et du Comité de suivi et de coordination. Ce rapport annuel fera l'objet d'une Communication Ecrite en Conseil des Ministres.

Il sera procédé, tous les trois ans, à l'évaluation externe de la mise en œuvre des tranches triennales de la Politique par un cabinet ou bureau d'études indépendant recruté à cet effet. Les conclusions et recommandations de l'évaluation externe feront l'objet d'une Communication Ecrite qui sera soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

# ANNEXES

## PLAN OPERATIONNEL 2010-2012 DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	ACTIVITES	PERIODE DE REALISATION	STRUCTURES IMPLIQUEES
<b>1. Améliorer l'environnement des entreprises industrielles</b>	Les entreprises sont créées dans un délai de 72 heures	Délai de création d'entreprise	L'identification et la prise en charge des difficultés liées à l'application correcte des procédures et des délais administratifs de création d'entreprises.	2010	MIIC, MEF, MJ, Secteur Privé
			L'allègement des procédures administratives de création d'entreprises.	2010	MIIC, MEF, MJ
			La facilitation de l'accès des opérateurs à l'information de création d'entreprises	2010-2012	MIIC, MCNT, MEF, MJ
			Le renforcement continu du Guichet Unique.	2010-2012	MIIC, MEF, MJ, MCNT
	Le cadre réglementaire et juridique des affaires est simplifié.	- Code du Travail relu ;  - Code des Investissements relu ;	La relecture du Code du Travail, pour réduire les rigidités liées à l'embauche.	2010	Tous Ministères, Société civile, Secteur privé.
			La relecture du Code des Investissements.	2010	Tous Ministères, Société civile, Secteur privé.

		- Textes législatifs et réglementaires des Zones industrielles sont adoptés	Adoption des textes législatifs et réglementaires sur l'aménagement et la gestion des zones industrielles	2010	Tous Ministères, Secteur privé
		- Loi d'Orientation du Secteur Privé adoptée ;	L'adoption de la Loi d'Orientation du Secteur Privé.	2010	Tous Ministères, Secteur Privé
		- Délais et coût de raccordement à l'électricité et à l'eau,	L'élaboration de l'arrêté fixant les délais (de 99 jours à 50 jours) et les coûts de raccordements (50% de réduction) à l'électricité et à l'eau.	2010	MEE, MIIC, Secteur privé
		- Coûts de raccordement au téléphone	L'élaboration de l'arrêté fixant les délais (de 21 jours à 07 jours) et les coûts de raccordements (50% de réduction) au téléphone.	2010	MCNT, MIIC, Secteur privé
	L'accès au financement des promoteurs industriels est facilité	Nombre de projets financés	-La mise en place du fonds national d'investissement -La mise en place du fonds de garantie du secteur privé	2010	Tous Ministères Secteur Privé
			La mise en place du crédit bail.	2010	Tous Ministères Secteur Privé

			La mise en place du capital risques.	2010	Tous Ministères Secteur Privé
L'offre d'électricité s'est améliorée.	Offre d'électricité		La réalisation de l'interconnexion Mali-Côte d'Ivoire.	2009-2010	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de l'interconnexion Mali-Ghana via le Burkina Faso.	2009-2012	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de la centrale thermique du fuel lourd de SOPAM (56 MW)	2010	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de la centrale thermique au fuel lourd sur financement BID (60 MW).	2010	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de la centrale hydroélectrique de Sotuba II sur le fleuve Niger (6 MW).	2011	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de la centrale hydroélectrique de Félou sur le fleuve Sénégal (60 MW).	2012	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			La réalisation de la centrale hydroélectrique de Kénié sur le fleuve Niger (42 MW).	2012	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL
			Le démarrage des travaux de réalisation du barrage hydroélectrique de Taoussa.	2010	MEE, MIIC, MEF, MAECI, MET, MATCL

			La création de Vingt Cinq (25) sociétés d'électricité en milieu rural, dans le secteur des énergies conventionnelles, nouvelles et renouvelables.	2009-2012	MEE, MIIC, Secteur privé
Au moins 4.000 km de routes sont réalisées et 11.500 km de routes prioritaires sont entretenues.	-Nombre de km de routes réalisées;  -Nombre de km de routes entretenues		La construction d'au moins 4.000 km de routes à travers l'ensemble du pays.	2009-2012	Tous Ministères Secteur privé.
			L'entretien courant d'au moins 11.500 km de routes.	2010-2012	Tous Ministères Secteur privé.
Les zones industrielles de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti sont viabilisées et une (1) nouvelle zone industrielle est réalisée à Dialakorobougou	- Nombre de zones industrielles réalisées/ viabilisées  Les travaux d'aménagement des zones franches ont démarré		Achèvement des travaux de viabilisation de la zone industrielle de Dialakorobougou Réalisation des travaux de viabilisation des zones industrielles de Ségou (75%), de Kayes, Sikasso et Mopti à au moins 50%.	2010-2012	MIIC, MATCL, MLAFU, Secteur Privé
			Entame des travaux de viabilisation de la zone franche de Sikasso pour l'exportation des fruits et légumes et de la zone franche de Mopti pour l'exportation de la viande	2010-2012	MET, MLAFU, Secteur privé
La lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale est renforcée.	Nombre de structures de contrôle renforcées		Le démarrage des travaux d'aménagement d'au moins 3 zones industrielles à travers le pays.	2010-2012	MIIC, MEF, MATCL, MLAFU
			Le renforcement des capacités et des moyens des structures de contrôle et de répression.	2010-2012	MEF, MATCL, MSIPC
			L'intensification des missions de contrôle	2009-2012	MATCL, MEF, MSIPC

			Le renforcement du dispositif institutionnel des missions de contrôle.	2009-2012	MATCL, MEF, MSIPC
	La prévalence du VIH/SIDA dans les entreprises est réduite	Taux de prévalence du VIH/SIDA réduit dans les entreprises	La création d'une coalition des entreprises industrielles contre le VIH/SIDA	2010	M Santé ; MIIC ; HCNLS, Secteur privé
			La relecture du code du travail pour prendre en charge le travail de nuit des femmes	2011	Tous Ministères ; Secteur privé
			La systématisation des études d'impact environnemental	2010-2012	Tous Ministères, Secteur Privé
	La question du genre est prise en charge dans au moins 100 entreprises	Nombre d'entreprises ayant pris en charge la question du genre	La réalisation de stations d'effluents industriels	2010-2012	MEA ; MIIC ; Secteur privé
			La réalisation de stations de traitement des effluents industriels	2009-2012	Tous Ministères, Secteur Privé
Les effets négatifs de l'activité industrielle sur l'environnement sont maîtrisés	Nombre d'entreprises ayant réalisé l'étude d'impact environnemental				
	Nombre de stations de traitement des effluents industriels				

2. Améliorer la compétitivité des unités industrielles existantes	Au moins vingt (20) entreprises industrielles sont restructurées et/ou mises à niveau	Nombre d'entreprises restructurées et ou mises à niveau	La restructuration d'au moins dix (10) entreprises industrielles.	2010-2012	Secteur Privé, MEF, MATCL, UEMOA
			La mise à niveau d'au moins dix (10) entreprises industrielles.	2010-2012	Secteur Privé, MEF, MATCL, UEMOA
	Les capacités des unités industrielles et des structures d'appui sont renforcées.  La promotion de la normalisation ; de la qualité et de la métrologie est assurée	Programme de renforcement des capacités élaboré et mis en œuvre	L'élaboration et la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement.	2010	Tous Ministères
			La création de l'Institut de Formation Industrielle	2010	MIIC, MEF, MESRS, Secteur privé
			La mise en réseau des structures d'appui aux entreprises industrielles.	2010-2012	MESRS, MIIC, MEF, MM, Secteur privé
			L'introduction de nouvelles filières dans le système éducatif, notamment la formation en normalisation et qualité, en mines, en maintenance industrielle, en stratégies et programmations industrielles, en création d'entreprises	2010-2011  2011	Tous Ministères, Secteur Privé  Tous Ministères ; Secteur privé
			L'élaboration et l'adoption de la politique nationale de la Qualité	2010-2012	MIIC, Tous Ministères, Secteur privé, UEMOA
		Politique nationale de la qualité adoptée			

		Prix Malien de la Qualité institutionnalisée	Adoption des textes relatifs au Prix Malien de la Qualité		
		Nombre de laboratoires accrédités	L'accréditation d'au moins trois (3) laboratoires.	2010-2012	MIIC, Secteur privé, UEMOA
		Nombre d'entreprises certifiées	La certification d'au moins cinq (5) entreprises industrielles.	2010-2012	MIIC, MF , Secteur privé , UEMOA
		Laboratoire de Métrologie construit et équipé			
	Le système d'information et de communication est renforcé, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.	Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre	La construction et l'équipement du Laboratoire de Métrologie.	2010	
L'élaboration de la stratégie de communication.			2010		
La mise en place du site Web du secteur industriel.			2011	MIIC, Secteur privé	
	Les filières porteuses sont organisées en pôles industriels.	Nombre de pôles créés	La création et l'institutionnalisation du Prix Malien de la Qualité.	2011	MIIC, Secteur privé
			La réalisation d'une étude de marché sur les principales productions locales.	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé
<b>3. Encourager la création de nouvelles</b>			L'organisation des filières porteuses en pôles industriels.	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MEF, MATCL

unités industrielles et l'utilisation des meilleures idées, technologies, techniques et méthodes en s'appuyant sur les actifs de la propriété intellectuelle.	Le parc industriel est densifié	Nombre d'entreprises créées	La réalisation de deux (02) unités sucrières (SOSUMAR et N-SUKALA).	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MEP, MEF, MATCL
			La réalisation de cinq (06) unités de transformation de lait à Bamako et dans les régions de Kayes, Mopti ; Tombouctou ; Gao et Kidal.	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MA, MEF, MATCL
			La réalisation de quatre (04) unités de transformation de fruits et légumes dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.	2010-2012	MIIC, MM, Secteur privé
			La réalisation d'une (01) fabrique de carreaux à Kayes	2010-2012	MIIC, Secteur privé, MM
			La réalisation d'une (01) fabrique de marbres à Kayes	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MM, MEF, MATCL
			La réalisation d'une (01) briqueterie à Koulikoro	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MM, MEF, MATCL
			La réalisation d'une (01) unité de fabrication de plâtres à Tessalit	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MM, MAT, MEF, MATCL
			La réalisation d'une unité (01) de production de chaux	2011	Secteur Privé, MIIC, MA, MEF, MATCL
			La réalisation d'une unité (01) de valorisation de la gomme arabique	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MM, MEF, MATCL

			La réalisation de trois (03) unités de transformation du karité dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou.	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MA, MEP, MEF,
			La réalisation de trois (03) unités de transformation de maïs à Kayes, Koulikoro et Sikasso	2010-2012	Secteur Privé, MIIC, MA, MEF,
La propriété industrielle est valorisée.	Nombre d'œuvres identifiées et diffusées ;  Nombre de brevets exploités  Textes portant restructuration du CEMAPI adoptés		La réalisation de trois (03) rizeries à Ségou, Mopti et Gao	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé
			La réalisation de trois (03) unités de fabrication d'aliments pour bétail à Koulikoro, Sikasso et Mopti	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé
			La réalisation de trois (03) unités de transformation de viande dans les régions de Kayes, Mopti et Gao.	2010	Tous Ministères
Au moins trois centres techniques sont créés.	Nombre de centres		La réalisation de trois (03) unités de transformation de cuirs et peaux dans les régions de Kayes ; Mopti et Gao	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé
La valorisation de cinq (5) produits locaux est assurée par le biais des indications géographiques	Nombre de produits locaux valorisés		La réalisation de deux (02) unités de fabrication de matériels et équipements agricoles à Sikasso et Ségou	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé

			La réalisation d'au moins trois (03) cimenteries à Diamou, Dandresso et Hombori.	2010-2012	Secteur privé MIIC, MA
			La réalisation de deux (02) usines d'engrais dans les régions de Ségou et Gao	2010-2012	Secteur privé, MIIC, MAT
			La réalisation de deux (02) usines de confection textile à Sikasso et Ségou.	2010-2012	Secteur privé, MIIC, MEF
			L'identification et l'exploitation des œuvres d'au moins trois (3) inventeurs locaux.	Permanent	MIIC
			La diffusion des brevets libres d'exploitation.	2010	MIIC
			L'élaboration et l'adoption des textes de restructuration du CEMAPI	2010-2012	Tous Ministères
			La création de trois (3) centres d'incubation ; de diffusion et de transfert de technologies	2010-2012	Tous Ministères, Secteur privé
			L'identification et la valorisation de cinq (5) produits locaux par le biais des indications géographiques.		